

## La protection juridique des professionnels de l'immobilier

GALIAN met à votre disposition une protection juridique spécifique en cas de litige lié à vos activités professionnelles

Le complément indispensable à la garantie financière et à l'assurance responsabilité civile professionnelle.



### LES + POUR MOI, PROFESSIONNEL

- Je dispose d'une couverture spécialement adaptée à mes activités immobilières (transaction, gestion, syndic).
- Je bénéficie d'une prise en charge juridique et financière optimale si je dois engager un recours en justice ou organiser ma défense en cas de poursuite.
- Je suis couvert en cas de litige avec mes clients, mes concurrents, mes salariés, l'administration (Urssaf, fisc, etc.), mes prestataires de services, mes fournisseurs, les propriétaires de mes locaux ou lors de travaux.
- Je suis couvert pour mon activité d'expert immobilier et pour mes activités connexes\* : conseil en patrimoine, conseil financier, démarchage bancaire et financier, intermédiaire en opérations de banque, courtage.
- J'ai donc toutes les cartes en main pour faire valoir mes droits efficacement.

\*Pour les activités connexes, uniquement si le contrat Responsabilité Civile couvrant ces activités a été souscrit auprès de GALIAN Courtage.

“ Une agence a passé commande d'une solution informatique. La prestation de formation incluse n'est pas honorée. La commande est rectifiée, supprimant cette prestation du prix global, mais la facture n'est pas modifiée. Grâce à JURIDISSIMO l'agence a été remboursée du montant de cette prestation. ”

### MON ACCOMPAGNEMENT PAR GALIAN

- GALIAN me propose de nombreuses garanties innovantes comme l'assurance e-réputation ou la protection pendant trois ans en cas de litige avec l'acquéreur de mon fonds de commerce.
- GALIAN me laisse la possibilité de faire appel à un avocat de mon choix ou à un avocat partenaire.

“ Une agence a signé un mandat de vente simple pour une maison. Elle présente des acquéreurs aux propriétaires qui leur vendent le bien en direct, sans respecter l'intermédiation. Avec JURIDISSIMO, l'agence a obtenu des dommages et intérêts.. ”

“ Votre agence est assignée pour concurrence déloyale. Le tiers se désiste en cours de procédure. Avec JURIDISSIMO, les honoraires d'avocat sont pris en charge. ”

## JURIDISSIMO DÉFEND EFFICACEMENT VOS DROITS

### Deux niveaux d'intervention complémentaires

Lorsque vous êtes confronté à un litige et que vous souhaitez obtenir réparation du préjudice subi, Juridissimo vous propose deux niveaux d'intervention :

#### La Résolution à l'Amiable

#### L'intervention des juristes :

Après vous avoir renseigné et conseillé sur vos droits, un juriste prend en charge votre affaire et mène, avec votre accord, des négociations en vue d'une solution à l'amiable de votre litige.

#### Procédure Judiciaire

#### La prise en charge des frais de justice :

Si le litige n'est pas résolu à l'amiable, ou lorsque vous faites l'objet d'une action judiciaire<sup>(1)</sup>, nous vous proposons de saisir un avocat ou nous pouvons également vous mettre en relation avec un avocat partenaire.

(1) À l'exclusion des litiges pour lesquels votre responsabilité civile est engagée ou litiges vous opposant à toutes les entités de GALIAN et ses partenaires.

## UNE PRISE EN CHARGE SYSTÉMATIQUE DES FRAIS DE JUSTICE

Les frais de justice sont pris en charge jusqu'à 40 000 € par litige<sup>(2)</sup>

- Honoraires d'avocat
- Frais d'expertise judiciaire
- Frais d'assignation et de signification
- Frais d'appel
- Frais d'huissier liés à l'exécution de la décision
- Droits de timbre

## DES GARANTIES INNOVANTES

Le contrat Juridissimo vous protège également :

En cas d'atteinte à votre réputation professionnelle sur internet (e-réputation), y compris lorsque l'atteinte résulte d'informations diffusées dans un cadre privé (réseaux sociaux, forums...).

Suite à la cessation de votre fonds de commerce. La garantie reste acquise pendant 3 ans en cas de litiges avec l'acquéreur.

Aide à la décision en droit du travail.

En cas de décès, votre conjoint (ou compagnon) bénéficie de la garantie pendant 12 mois en cas de litige relatif à la cession de l'agence.

Découvrez l'intégralité de l'offre GALIAN sur [www.galian.fr](http://www.galian.fr)

GALIAN, acteur indépendant créé par et pour les professionnels de l'immobilier, a pour mission d'accompagner les agents immobiliers, gérants d'immeubles et syndicats de copropriétés. Avec 50 ans d'expérience et plus de 10 000 clients-sociétaires, GALIAN sécurise le développement de vos activités et base son accompagnement sur une offre de produits et services adaptée régulièrement.

### POUR TOUTE INFORMATION COMPLÉMENTAIRE :

APPELEZ LE : 0 806 800 888

DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 17H30

[DIRECTION.COMMERCIALE@GALIAN.FR](mailto:DIRECTION.COMMERCIALE@GALIAN.FR)